

Municipalité d'Authier-Nord  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de deux séances extraordinaires consécutives du conseil municipal de la municipalité d'Authier-Nord, tenue le 15 décembre 2022, à 19h00, au 418-B, rue Principale.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et conseillers suivants : mesdames Mélissa Gosselin-Dubé, Marie-Ève Larouche, Noëlla Dubé et, messieurs Gilles Dubé et Bruno Dubé.

Assistent également à la séance, Madame Élise Gagnon, directrice générale, greffière-trésorière.

Est absent, le conseiller Jean-François Gagnon.

L'avis de convocation et les ordres du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

**Première séance extraordinaire (19h00), il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023.
3. Adoption du Programme Triennal en Immobilisations (PTI) 2023-2024-2025.
4. Période de questions.
5. Clôture de la séance.

**1-Adoption de l'ordre du jour.**

2022-12-01EX1

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Bruno Dubé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**2-Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023.**

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Authier-Nord prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

<b>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023</b>	
<b>FONDS D'ADMINISTRATION</b>	
<b><u>REVENUS</u></b>	
Taxes	167 587\$
Paiement tenant lieu de taxes	31,826\$
Autres revenus/Services rendus	29,103\$
Transferts	318,094\$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>546 610\$</b>
Affectation du surplus cumulé	19,532\$
<b>TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATION</b>	<b>566, 142\$</b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>	
Administration générale	155,431\$
Sécurité publique	40,665\$
Transport routier	195,983\$
Hygiène du milieu	31,825\$
Aménagement, Urbanisme et zonage	35,745\$
Loisirs et culture	37,906\$
Frais de financement, Intérêts/Capital	11,887\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>509,442\$</b>
Affectations aux dépenses en immobilisation	56,700\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b>566,142\$</b>

2022-12-02EX-1

Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires présentées pour l'exercice financier 2023 pour la municipalité d'Authier-Nord.

Adopté à l'unanimité

**3-Adoption du Programme Triennal en Immobilisations (PTI) 2023-2024-2025.**

Les membres du conseil ayant tous reçus et pris connaissance du Programme Triennal en Immobilisations (PTI) 2023-2024-2025.

Titre	Dépenses antérieures au programme	Programme triennal				Total du projet
		Année 2023	Année 2024	Année 2025	Total des trois années	
Correctifs + Transitions TECQ	393 222\$	425 196\$			425 196\$	425 196\$
Stationnement de roulottes phase2 + Champ épuration		20 000\$			20 000\$	20 000\$
Rénovation des bâtiments municipaux		100 000\$	8 000\$	50 000\$	158 000\$	158 000\$
Stationnement + Éclairage bâtiments municipaux			50 000\$		50 000\$	50 000\$
Monument représentant la municipalité + Abri pour cloche			15 000\$		15 000\$	15 000\$
Équipements Sécurité civile		3 600\$			3 600\$	3 600\$
Bornes électriques			20 000\$		20 000\$	20 000\$
Équipements de voirie + Réparations majeures		5 000\$ 10 000\$			15 000\$	15 000\$
Total	393 222\$	563 796\$	93 000\$	50 000\$	706 796\$	706 796\$

2022-12-03EX-1

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu d'adopter le Programme Triennal en Immobilisations (PTI) pour 2023- 2024 et 2025 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Le Programme Triennal en Immobilisations (PTI) dans son entièreté peut être consulté au bureau municipal à toute personne qui désire en prendre connaissance.

**4-Période de questions.**

Aucune question.

**5-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, Bruno Dubé propose la levée de la séance, il est 19h05.

**Deuxième séance extraordinaire (19h15), il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du Règlement 2022-06 relatif au traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes pour l'année financière 2023.
3. Adoption du Règlement 2022-07 déterminant le taux de la taxe foncière, de la tarification des services, des taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les dates et le nombre de versements pour l'année financière 2023.
4. Période de questions.
5. Clôture de la séance.

**1-Adoption de l'ordre du jour.**

2022-12-01EX2

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Gilles Dubé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**2-Adoption du Règlement 2022-06 relatif au traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes pour l'année financière 2023.**

2022-12-02EX2

ATTENDU QU' une dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Noëlla Dubé et résolu d'adopter le Règlement 2022-06 relatif au traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes pour l'année financière 2023.

Ledit règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

Le Règlement 2022-06 peut être consulté au bureau municipal à toute personne qui désire en prendre connaissance.

**3-Adoption du Règlement 2022-07 déterminant le taux de la taxe foncière, de la tarification des services, des taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les dates et le nombre de versements pour l'année financière 2023.**

2022-12-03EX2

ATTENDU QU' une dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Gilles Dubé et résolu d'adopter le Règlement 2022-07 déterminant le taux de la taxe foncière, de la tarification des services, des taux d'intérêt et de pénalité ainsi que les dates et le nombre de versements pour l'année financière 2023.

Ledit règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

Le Règlement 2022-07 peut être consulté au bureau municipal à toute personne qui désire en prendre connaissance.

**4-Période de questions.**

Aucune question.

**5-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, Noëlla Dubé propose la levée de la séance, il est 19h20.

---

Fernand Major, Maire

---

Élise Gagnon, Dir. Gén. Greffière-trésorière